

Dictée du lundi 22 janvier 2018 : accord des participes passés des verbes pronominaux.

Un idéal : la force d'âme.

De tout temps, les hommes **se sont plu** à admirer ceux qui **se sont efforcés** de prendre sur les mouvements de leur âme comme sur leurs actions un empire absolu, qui **se sont constamment appliqués** à garder la maîtrise de leur(s) énergie(s). Non seulement ceux qui **se sont montrés** capables de gouverner leur vie **se sont suffi** à eux-mêmes et **se sont assuré** le succès dans les entreprises qu'ils **s'étaient donné** pour tâche de conduire à bonne fin, mais encore ils **se sont révélés** dignes des emplois les plus élevés ; ils **se sont enfin garanti** la possibilité d'être des gens de bien et, dans une large mesure, **se sont trouvés** en état d'être heureux.

Heureux en effet ces hommes énergiques qui, au lieu de **s'être laissé(s)** aller à la jalousie, à la colère, aux passions dégradantes, **se sont raidis** contre les mouvements désordonnés de leur âme et **se sont toujours souvenus** qu'il n'est de vraie grandeur que celle qui **s'est confondue** avec la vertu ! D'autres **se sont plaints** des rudes contraintes de cette vertu et **se sont imaginé** qu'on pouvait composer (*) avec le vice ou **se sont arrogé** (**) le droit d'accommoder leurs efforts aux exigences de leurs passions, mais les hommes de caractère **se sont proposé** de monter jusqu'aux cimes et, sans petits calculs, ils **se sont avancés**, la tête haute, au milieu des difficultés qui **se sont succédé** sur leur chemin.

L'adversité **s'est acharnée** contre eux ; parfois aussi l'orgueil et l'ambition **se sont ligüés** pour les abattre, jamais ils ne **se sont départis** de leur sérénité : c'est pourquoi ils **se sont ri** des menaces qui **se sont en vain déchaînées** contre leur force d'âme.

- (*) : composer = se prêter à un arrangement avec quelqu'un.
- (**): s'arrogé = s'attribuer une qualité, un pouvoir sans y avoir droit.

Les accords :

- **laissé** : ordinairement « laissé », suivi d'un infinitif, s'accorde avec le cod qui précède si celui-ci se rapporte au participe. **MAIS**, selon Littré et le « bon usage (1931) on peut admettre « laissé » invariable.

FICHE :

Annexe supplémentaire au 29.02.

36

LE PARTICIPE PASSÉ

e part. passé des verbes qui n'existent que sous la forme pronominale (essentiellement pronominaux) s'accorde toujours, à l'exception de *s'arroger*.

s'absenter	s'ébattre	s'extasier	se presser
s'abstenir	s'ébouler	se faire l'écho de	se prévaloir de
s'acharner	s'échapper	se féliciter	se promener
s'acheminer	s'écouler	se formaliser	se prosterner
s'adonner	s'écrier	se gausser de	se quereller
s'affaiblir	s'écrouler	se gendarmer	se railler de
s'agenouiller	s'efforcer	se hâter	se ratatiner
s'apercevoir de	s'embusquer	s'immiscer	se raviser
s'approcher	s'emparer de	s'infatuer	se rebeller
s'arrêter	s'empresser	s'infiltrer	se rebiffer
s'attacher à	s'en aller	s'ingénieur	se récrier
s'attaquer à	s'endormir	s'ingérer	se recroqueviller
s'attendre	s'enfuir	s'insurger	se rédimer
s'avancer	s'ennuyer	s'invétérer	se réfugier
s'aviser de	s'enorgueillir	se jouer de	se réjouir
se blottir	s'enquérir	se lamenter	se rengorger
se cabrer	s'en retourner	se lever	se repentir
se carrer	s'en revenir	se louer de	se résoudre à
se chamailler	s'ensuivre	se mécompter	se ressentir de
se connaître à	s'entendre à	se méfier de	se saisir de
se dédire	s'envoler	se méprendre	se sauver
se démener	s'éprendre de	se moquer	se servir de
se départir de	s'escrimer	s'opiniâtrer	se soucier de
se désister	s'étonner	s'oublier	se souvenir de
se détromper	s'évader	se pâmer	se suicider
se disputer (avec)	s'évaltonner	se parjurer	se taire
se donner de	s'évanouir	se plaindre	se tapir
garde	s'évaporer	se prélasser	se targuer
se douter de	s'éveiller	se prendre à	se tromper
s'ébahir	s'évertuer	s'y prendre	etc.

6. Règle pratique, d'après Brunot (*La Pensée et la Langue*, p. 335):
 Tout verbe de forme pronominale, s'il est construit avec *être*, accorde son participe avec son sujet: *Elles se sont lavées; les récoltes se sont vendues; elles se sont combattues; elles se sont évanouies*. — Exception: si le verbe pronominal peut être tourné par le participe avec *avoir*, et que le pronom *se* ne soit pas objet direct, on applique la règle des participes avec *avoir*: *La tâche qu'elles se sont imposée [= qu'elles ont imposée à elles]; elles se sont croisé les bras [= ont croisé les bras à elles]*.

EXERCICES n°s 42 à 47 (pp. 58-59).

FICHE : les verbes pronominaux

- Accord du participe passé des verbes essentiellement pronominaux :

A - **Rappel** : Un verbe essentiellement pronominal se construit avec un des pronoms "me, m', te, t', se, s', nous, vous" de la même personne et du même nombre que le sujet. Ce pronom est placé devant l'auxiliaire "être" :

Ex : De nombreux témoins se sont évanouis - Elle s'est baignée dans la mer. Tu t'es trompé de porte.

- **Le participe passé des verbes essentiellement pronominaux, qui se construit avec l'auxiliaire "être", s'accorde toujours avec le sujet :**

Ex : Le prisonnier s'est évadé du commissariat. (Qui est-ce qui "s'est évadé" ? > le prisonnier > sujet > le prisonnier a évadé lui > accord du participe au masculin singulier. Il n'y a pas d'autre analyse à réaliser pour ces verbes qui ne s'emploient qu'à la forme pronominale).

Ex : Les prisonnières se sont évadées du commissariat. (Sujet féminin pluriel). Les garçons se sont écriés aussitôt - Les filles se sont écriées ensuite - Je me suis réfugié chez mes parents.

- Participe passé des verbes accidentellement pronominaux :

On rencontre certains verbes qui en plus de leur forme normale traditionnelle, peuvent prendre la forme accidentellement pronominale. Ils se divisent en quatre catégories :

- B - Verbes (accidentellement) pronominaux à sens passif.
- C - Verbes (accidentellement) pronominaux à sens réfléchi.
- D - Verbes (accidentellement) pronominaux à sens réciproque.

Il faut en premier trouver dans quelle catégorie on place le participe passé.

B ; Les verbes accidentellement pronominaux sont dits **passifs** lorsque le sujet subit l'action sans l'accomplir lui-même (souvent l'être ou la chose qui provoque l'action n'est pas cité). C'est une partie qui s'est jouée à guichets fermés.

Accord en genre et en nombre avec le sujet :

- Les voitures se sont vendues rapidement. (Qu'est-ce qui "est vendu" ? > se > mis pour "les voitures" > sujet > accord.

C : Rappel : Les verbes accidentellement pronominaux sont dits **réfléchis** quand l'action faite par le sujet s'exerce (revient, se réfléchit) sur ce même sujet. Il exerce une action sur lui-même.

[Vérification : Pour vérifier qu'on est en présence d'une forme réfléchie, on doit pouvoir compléter la phrase avec "moi-même, toi-même, lui-même, elle-même, nous-mêmes, vous-mêmes, elles-mêmes, eux-mêmes" :

- Elle se regardait dans la glace. (Elle se regardait elle-même dans la glace.)]

Accord du participe passé des verbes pronominaux réfléchis, en genre et en nombre, avec le sujet si le COD (complément d'objet direct) se trouve avant le participe.

(Application de la règle générale d'accord du participe conjugué avec l'auxiliaire "avoir")

- La concurrente s'est blessée en sautant. ("blesser" est un verbe usuel de la forme active, employé ici sous la forme pronominale réfléchie : se blesser. Qui est blessé ? > s' > mis pour "la concurrente > COD placé avant > accord).

- Je me suis lavé. (Qui est lavé ? > "me" > mis pour "je" > placé avant > accord) - Elle s'est lavée.

Pas d'accord si le C.O.D. se trouve après le participe:

- Je me suis lavé les mains. (Je lave quoi ?> les mains > COD placé après > pas d'accord).

Exceptions : Bien que conjugués avec l'auxiliaire "être", le participe passé de certains verbes conjugués à la voix pronominale ne s'accorde pas toujours avec le sujet et reste invariable. Ils n'admettent pas de COD et leur pronom réfléchi fait fonction d'objet indirect :

- Elles se sont parlé longuement. (Parlé à qui ? > à "se" > COI).

❖ Quelques verbes ont le passé composé invariable

s'acheter	se déplaire	se plaire	se sourire	se survivre
se complaire	se nuire	se ressembler	se succéder	se téléphoner
se convenir	se parler	se rire	se suffire	

D : Rappel : Les verbes accidentellement pronominaux sont dits **récioproques** lorsque l'action faite par plusieurs sujets s'exerce (revient, se réfléchit) sur chacun d'eux (l'action est à la fois accomplie et reçue par chacun d'eux) :

- Les garçons se sont disputés bruyamment. ("disputer" est un verbe usuel de la forme active > dans cet exemple il est conjugué à la forme accidentellement pronominale > pour se disputer il faut être au moins deux, et les invectives sont adressées de l'un à l'autre et vice-versa).

Vérification : Pour vérifier qu'on est en présence d'une forme réciproque, on doit pouvoir compléter la phrase avec "l'un l'autre, l'une l'autre, les uns les autres, les unes les autres, entre eux" :

- Elles se sont regardées par la fenêtre. (Elles se sont regardées les unes les autres, à travers la fenêtre).

Accord du participe passé de ces verbes pronominaux réciproques, en genre et en nombre, avec le sujet si le complément d'objet direct se trouve placé avant le participe :

- Les lettres qu'ils se sont envoyées. (Lettres envoyées les uns aux autres. Quoi est envoyé > les lettres > COD > placé avant > accord).

- Laurie et Marine se sont cherchées toute la soirée. (Qui est cherché ? > Laurie et Marine > COD > placé avant > accord).

Pas d'accord si le C.O.D. se trouve après le participe ou encore s'il n'y a pas de C.O.D :

- Deux footballeurs se sont échangé les maillots. (Quoi "est échangé" ? > les maillots > COD. Il est placé après le participe passé > pas d'accord et "échangé" reste au masculin singulier).

- Roméo et Juliette se sont plu. (Pas de COD > pas d'accord).

❖ Verbes au participe passé invariable

Ces verbes ne peuvent pas avoir de COD, et le pronom réfléchi assure la fonction de COI.

Par exemple le verbe "s'adresser à" est obligatoirement accompagné d'une préposition (parfois sous-entendue), car en réalité on ne peut s'adresser... qu'à quelqu'un :

- Durant l'été les touristes se sont succédé dans la station.

Quelques verbes au passé composé invariable

s'appartenir	se mentir	se rendre compte	se suffire
*** se complaire (à, dans)	se nuire	se ressembler	se survivre
se convenir (à) se parler	* se rire	se téléphoner	
** se déplaire (à, de)	se permettre	se sourire	s'en vouloir
s'entre-nuire	* se plaire	se succéder	s'imaginer, etc.

* "se rire, se plaire", verbes pris au sens de : trouver de l'attrait, se trouver bien.

** "se déplaire" verbe pris au sens de : ne pas se trouver bien.

*** "se complaire", verbe pris au sens de "se délecter, trouver sa satisfaction.

- Verbes pronominaux suivis d'un infinitif :

Accord du participe passé de tous les verbes pronominaux suivi d'un infinitif si le sujet fait l'action exprimée par l'infinitif :

Ex : Les arbitres que j'ai **vus** participer au stage. (Qui a participé ? > "se" mis pour arbitres, et l'infinitif "participer" est bien l'action faite par les arbitres).

Mais on écrira :

- Les joueurs se sont **vu** pénaliser par les arbitres. (Qui ont-ils vu ? > "se" > mis pour "joueurs" mais ils ne peuvent pas faire l'action de se pénaliser eux-mêmes > pas d'accord)

Exception : le participe passé du verbe "faire" ou "se faire" est toujours invariable devant un infinitif :

- L'entraîneur les a fait courir plusieurs fois.

- Elle s'est fait lire une page de poèmes.